

**Interpellation écrite du 6 février 2019 de M. Manuel Alonso Unica: «Whistleblowing».**

L'existence d'un Système de contrôle interne (SCI) requiert des dispositifs liés à la gouvernance. Ainsi, il est indispensable (et non négociable) de mettre en œuvre un système de dénonciation, dit le *whistleblowing* (lancement d'alerte).

S'il n'y en a pas, sous quelle surveillance ce dispositif pourrait-il être placé? Sous celle de la Cour des comptes ou auprès du Contrôle financier?

Je remercie le Conseil administratif pour les réponses qu'il voudra bien apporter à ces questions.